

LA DETTE à CHATENAY-MALABRY LE CONSTAT

La ville n'a pas d'emprunt toxique.

La ville est en situation
de surendettement.

FAUX!

VRAI!

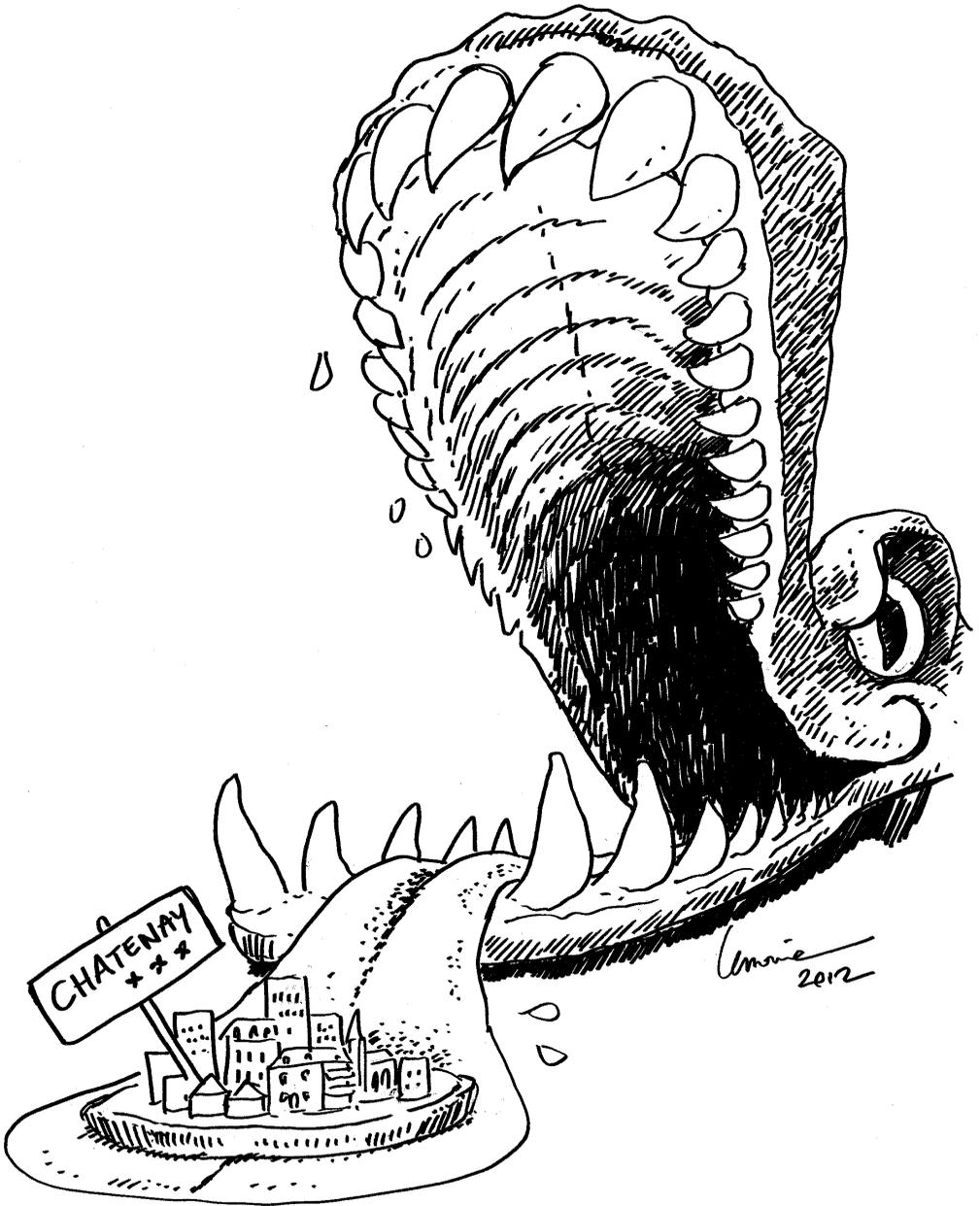
Il n'y a qu'à renégocier
avec les banques,
comme on le fait
depuis 2001.

FAUX!

Alors il n'y a rien
à faire ?

FAUX!





LA DETTE A CHÂTENAY-MALABRY LE CONSTAT

Dans un contexte européen et national d'endettement, « Citoyens Unis » a commencé un audit de la dette de Châtenay-Malabry, comme l'association l'avait fait en 1997 pour les comptes de la commune, après un budget en déficit et l'augmentation des impôts locaux de 76%.

Nous nous sommes attachés à analyser l'évolution de la dette depuis les années 2000, au cours desquelles nous nous sommes déjà inquiétés : en 2002 lors de la renégociation « dynamique » de la dette, en 2008 lors de son augmentation de 36 %, en 2010 à la lecture du rapport de la Cour Régionale des Comptes... Aujourd'hui en février 2012 le constat est sans appel : la situation financière de la ville est catastrophique pour longtemps.

Se pose alors la question « que faire maintenant ? »

Sommaire

Introduction	4
Partie 1 Les années 2000 ou le début de la fuite en avant.....	5
Partie 2 De 2005 à 2008, avant les élections municipales.....	9
Partie 3 Depuis 2008, La gestion 'active' de la dette, un leurre qui mène à la catastrophe.....	17
Conclusion : Et maintenant	21

Que doit faire un maire, comme tout élu responsable d'une collectivité locale ?

Utiliser en « bon père de famille » l'argent dont il a la charge à savoir, les impôts directs des habitants et les dotations, subventions... de l'Etat ou d'autres collectivités locales, c'est à dire encore une fois les impôts.

Pour quoi faire ?

Des services à l'usage de ses concitoyens comme la tenue de l'état civil, le nettoyage des rues, l'entretien des équipements publics et aussi la construction d'écoles, de crèches.....

Il doit conserver le patrimoine de la commune et prévoir son remplacement quand cela est nécessaire.

Et c'est tout !

Le maire responsable d'une mairie, ce n'est pas un chef d'entreprise, ni un chef de parti, ni un banquier. Il ne joue pas au Monopoly avec les terrains de la collectivité, il les emploie pour l'usage de tous. Il ne joue pas à la bourse avec l'argent qui lui est confié car ce n'est pas son argent personnel c'est celui des habitants.

PARTIE 1

LES ANNEES 2000 OU LE DEBUT DE LA FUITE EN AVANT

A Châtenay-Malabry, tout a commencé il y a bien longtemps... dans la ville 'la plus pauvre des Hauts de Seine, le département le plus riche de France'.

Ville de pavillons et de logements sociaux, avec peu d'entreprises, elle ne peut pas se comparer à Puteaux ou à Neuilly.

- ❖ Cela en fait son charme et sa qualité de vie mais les ressources intrinsèques à la ville sont faibles.
- ❖ C'est pourquoi l'Etat dote plus largement la ville et donne des aides spécifiques liées aujourd'hui à la Politique de la Ville....
- ❖ C'est pourquoi il y a eu un timide essai dans les années 1990 pour trouver d'autres ressources financières en faisant venir des entreprises.
- ❖ Pourtant les maires successifs ont effectué des choix qui ont continué à faire vivre la ville au-delà de ses moyens.
- ❖ C'est pourquoi il a fallu emprunter de plus en plus d'argent aux banques Dexia et consœurs.

La Cour Régionale des Comptes d'Ile de France¹ rapporte que « *Les emprunts contractés dans les années 90 présentaient les caractéristiques habituelles ; contrats d'une durée de 15 à 20 ans maximum, en grande majorité à taux fixe et conclus avec les établissements de crédit le plus connus.* »

« *Toutefois, l'endettement de la commune, en forte croissance, atteint désormais un niveau préoccupant eu égard à l'insuffisance de l'autofinancement qu'elle dégage* »

¹ Rapport Cour Régionale des Comptes Ile de France Châtenay Malabry, 2010, page 9

En un mot, la commune dépense trop par rapport à ses recettes.

La dette s'élevait déjà à **42 millions d'euros en 1995** et à **46 millions d'euros en 2000** avec une capacité de désendettement de 38 années.

La capacité de désendettement permet de répondre à la question: en combien d'années peut-on rembourser la totalité de sa dette en supposant d'y consacrer toute son épargne (c'est la différence entre les recettes et les dépenses) ?

Le niveau d'endettement est lié à la durée de vie des équipements achetés avec l'emprunt. Il est primordial d'avoir remboursé avant de commencer des travaux de rénovation, c'est à dire avant une durée moyenne de 15 ans.

Une durée dangereuse d'endettement débute à partir de 11 à 12 ans.

La renégociation de la dette, le début de la fuite en avant

En 2002, le maire obtient délégation pour gérer la dette hors du Conseil Municipal². C'est-à-dire que les conditions des nouveaux prêts comme des renégociations ne sont plus débattues par nos élus. Le maire a tout pouvoir de décision sans contrôle démocratique.

De plus, le maire annonce qu'il confie la renégociation de cette dette à un cabinet extérieur, qui est rémunéré sur les gains mais ne subit pas les pertes !

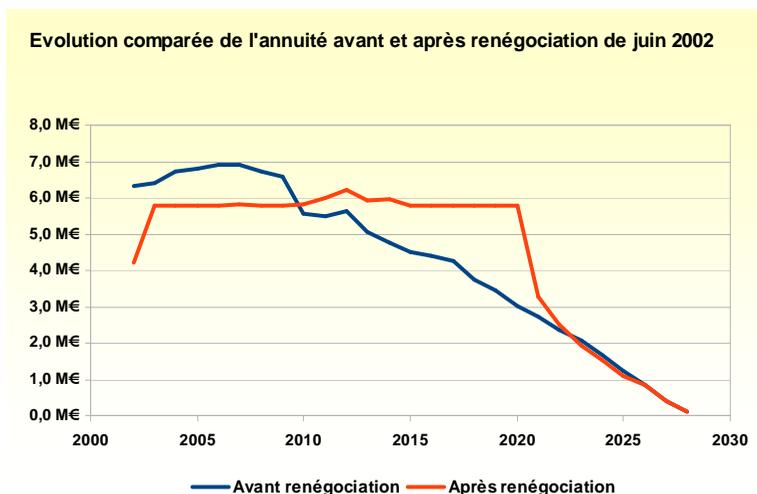
Avant cette renégociation, le remboursement annuel des prêts pouvaient atteindre 7 millions d'euros et diminuait ensuite (courbe bleue). Après renégociation, l'annuité ne dépasse pas 6 millions d'euros jusqu'en 2020 (courbe rouge). Il en résulte qu'avant 2010, la ville rembourse moins qu'avant renégociation tandis qu'entre 2010 et 2020, elle devra rembourser plus, jusqu'à 2,8 millions de plus par an.

² Conseil municipal du 22 novembre 2001

Une conséquence supplémentaire de cette renégociation est que le montant total de la dette s'alourdit de 6,5 millions supplémentaires tandis que le temps d'extinction de la dette s'allonge.

Selon la cour des comptes ³: « A partir des années 2000, le profil de la dette a changé sensiblement... Le volume des emprunts renégociés, et convertis pour la plupart en emprunts structurés. Les emprunts sont contractés sur une durée plus longue (entre 20 et 40 ans). La durée d'extinction de la dette est excessive. Certes la collectivité limite actuellement le montant de son annuité, mais elle mettra en contrepartie une dizaine d'années supplémentaires à résorber sa dette. »

La ville reporte donc le problème de la dette sur les années à venir, après 2010, avec annuité et montant total de la dette augmentés.



Après renégociation de la dette, la ville rembourse :

- **moins par an jusqu'en 2010**
- **plus par an à partir de 2010**
- **mais rembourse 6,5 millions d'euros supplémentaire**

³ Rapport Cour Régionale des Comptes Ile de France 2010 Châtenay-Malabry page 9, paragraphe 2.1

Ces projections sont calculées en 2002, depuis d'autres prêts se sont ajoutés.

Les élus de Citoyens Unis dénonçaient déjà au Conseil Municipal en 2005 :

« Prenons le chapitre de la dette, qui est chaque année redondant. Nous nous souvenons tous de cette renégociation, dont vous êtes si fier, et qui certes limite à court terme les annuités, mais qui les augmente drastiquement dès 2010, entraînant à terme un volume total de la dette supérieur à celui avant renégociation. Cette gestion à très court terme a de nouveau été effectuée en 2004. Vous avez préféré choisir de basculer les prêts sur des taux variables, qui sont toujours par nature plus faibles que les taux fixes. Vous faites à très court terme un gain sur l'annuité 2004, mais surtout, en cette période de taux historiquement bas, et en choisissant un taux variable, vous prenez un risque important que très vite ces taux remontent et que les frais de remboursement augmentent aussi considérablement. Cette fuite en avant fait prendre un très gros risque à moyen terme aux finances municipales. »

PARTIE 2

DE 2005 A 2008, AVANT LES ELECTIONS MUNICIPALES

Entre 2005 et 2008, la dette a grimpé de 36% et la capacité de désendettement atteint 107 années....

- fin 2005, encours de la dette : 53 millions d'euros, capacité de désendettement : 50 ans
- fin 2008, encours de la dette : 72 millions d'euros, capacité de désendettement : 107 ans

De 2000 à 2007, la mairie a contracté pour plus de 60 millions de nouveaux emprunts et l'encours de la dette s'est envolé....

Comment expliquer cette explosion de la dette? Le maire a décidé de faire vivre la ville au-dessus de ses moyens avant les élections municipales de 2008. De plus, le coût de la plupart des équipements nouveaux a largement dépassé le montant initial parce que le maire a accepté des suppléments sans discernement.

Ainsi dès 2008, l'encours de la dette correspond à ce que la ville dépense en 2 années pour payer les salaires, l'entretien, les services publics... En y consacrant chaque année l'épargne⁴ dégagée par la ville, il faudrait une centaine d'années pour rembourser la dette. Mais les emprunts ont été contractés pour une durée de 30 ans. Il faudrait donc multiplier l'épargne annuelle par 3 pour rembourser la dette dans les délais, ce qui est impossible. La ville ne peut plus tenir ses engagements, elle est en situation de surendettement.

Lors de la dernière campagne municipale en 2008, TEAM avait dénoncé cet emballement de la dette⁵.

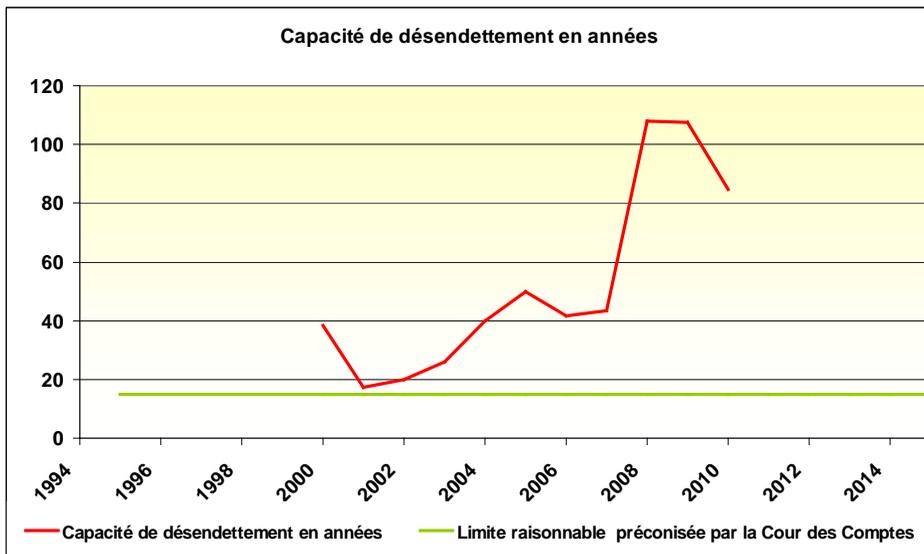
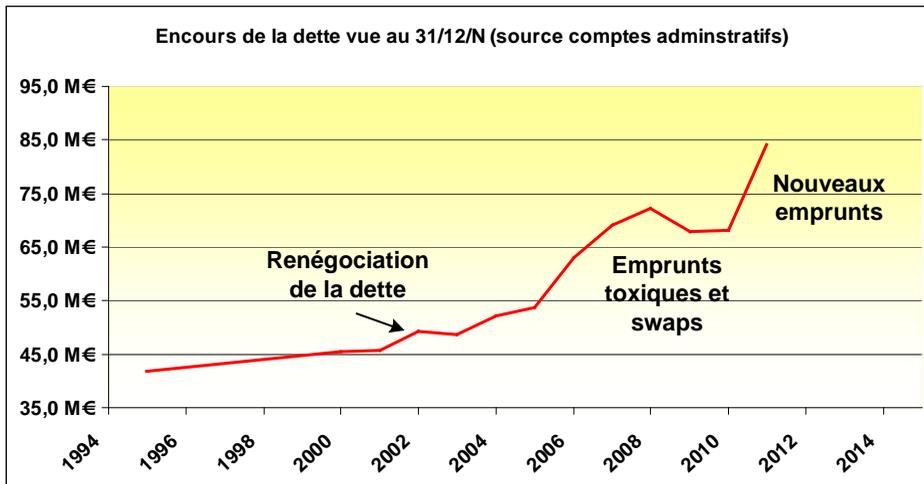
« Si l'équipe municipale peut encore faire –un peu- illusion sur la gestion calamiteuse de la dette en ne présentant que des montants d'annuités contenus d'année en année depuis 2001, c'est surtout grâce à une conjoncture économique plus générale de baisse des taux. Mais quelles seraient et quelles seront les

⁴ Excédent budgétaire entre recettes et dépenses de fonctionnement

⁵ Intervention au Conseil Municipal du 28 février 2008

conséquences de cette gestion dans les années à venir, en cas de hausse des taux ?

Face aux incertitudes financières qui secouent aujourd'hui le monde, nous considérons qu'alourdir de plus de moitié une dette en 5 ans, est un handicap sérieux pour notre ville.»



Dans le même temps, la ville vend le reste du patrimoine municipal...

Selon la Cour des Comptes: « *Les produits de cessions d'immobilisations permettent, en particulier en 2005 et 2007, de compléter [les dépenses d'investissement]. Toutefois la collectivité ne dispose plus d'espaces fonciers disponibles et ne peut pas compter sur des cessions d'immobilisations pour financer durablement ses dépenses. Dans ce contexte, sa capacité de désendettement, supérieure à 100 ans en 2008, continue à être particulièrement mauvaise. »*

et s'engouffre avec opportunisme dans des montages de plus en plus risqués

Selon la cour des comptes⁶: « *les emprunts contractés sont de plus en plus déconnectés de leur objet initial. Entre 2001 et 2007, les intérêts et frais financiers n'ont augmenté que de 9%, s'expliquant d'une part par l'introduction de taux d'intérêt bonifiés dans des produits structurés et d'autre part, par la relative faiblesse des index sur les marchés, cette tendance s'étant toutefois inversée au cours des 18 derniers mois. ... Les emprunts souscrits depuis une dizaine d'années par Châtenay-Malabry répondent plus à une logique de spéculation (baisse à court terme des remboursements) qu'à celle de sécurisation des coûts financiers supportés par l'emprunteur... A ce titre, ils constituent un risque important pour la commune.... Dans le cas d'une collectivité dont la situation financière est déjà tendue, il convient de s'interroger sur la pertinence de recourir aussi massivement à de tels produits. »*

⁶ Rapport Cour Régionale des Comptes Ile de France, Châtenay-Malabry, 2010, page 10

Sous la tutelle d'un conseiller financier du Luxembourg !

En 2011, la Cour des Comptes⁷ reprend: « *dans des cas extrêmes, la recherche d'économies budgétaires -à court terme- a conduit certaines collectivités à non seulement prendre des risques inconsidérés en matière d'emprunts structurés, mais de surcroit à accepter de rémunérer les conseils qui leur ont proposé de prendre ces options, pour des gains budgétaires immédiats mais des pertes potentielles à long terme.*

Ainsi la commune de Châtenay-Malabry, dans une situation particulièrement tendue (105 ans de capacité de désendettement fin 2008), a eu recours aux services des deux sociétés de conseil qui ont perçu 0,3Meuros entre 2006 et 2009, en contrepartie d'un rallongement de la durée d'extinction de la dette et d'une augmentation des risques. De même, la commune de Saint-Etienne a accepté de rémunérer à hauteur de 0,4 Millions euros sur 6 exercices, les mêmes conseils, pour limiter sa charge budgétaire. Ces niveaux de rémunération étaient de 4 à 5 fois plus élevés que ceux des conseils habituels des grandes collectivités. »

Le choix de ces conseils a été effectué sans mise en concurrence, leurs rémunérations sont indexées aux périodes de gains financiers, sans malus lorsque les pertes arrivent !

En ce qui concerne leurs agissements à Saint-Etienne, la PJ lyonnaise enquête.⁸

⁷ Rapport Cour des Comptes La gestion de la dette publique locale juillet 2011

⁸ Les Echos, 06/12/10, « Dette toxique: Saint-Etienne montrée du doigt par les juges' »

Qu'est-ce qu'un emprunt structuré ou toxique ?

Une dette normale est une dette en euros à taux fixe ou à taux variable simple dont les marges de variation sont limitées.

*Dans un emprunt structuré, le taux résulte de formules de calcul diverses mais extrêmement complexes, utilisant les taux d'intérêts, des taux de change voire des taux d'inflation ce qui en fait un emprunt **toxique**.*

On retrouve toutefois les caractéristiques suivantes:

L'emprunt est décomposé en au moins 2 sous-périodes :

- *la première : période de bonification, qui dure entre 1 et 3 ans, pendant laquelle le taux est un taux fixe bas, en dessous des taux du marché, quelquefois réduit à 0.*
- *pendant la deuxième période, beaucoup plus longue (de 10 à 30 ans), une formule compliquée de taux s'applique, avec des coefficients multiplicateurs dans la formule de calcul, souvent sous la forme d'une alternative : si une condition est vérifiée, alors on continue à payer un taux fixe bas, sinon, une formule risquée s'applique. La condition est faite pour paraître probable au début, mais le banquier anticipe que cela ne durera pas jusqu'à la fin de l'emprunt.*

Un emprunt toxique = un taux bas au début, les risques après.

Le risque des emprunts toxiques réside dans la formule utilisée pendant la seconde période qui fait apparaître un taux plus élevé dans la plupart des cas.

Plus les taux d'intérêt de la première période sont inférieurs aux taux du marché, plus la prise de risque est ensuite importante.

Les banquiers n'oubliant pas leurs intérêts et jouant sur l'irresponsabilité des emprunteurs, le montant des remboursements en deuxième période, longue, est prévu pour compenser très largement les faibles montants de la première période.

Est-ce que la ville de Châtenay-Malabry a souscrit à des emprunts toxiques ?

Le maire, seul, sans le garde-fou du Conseil Municipal et conseillé par le cabinet extérieur payé très cher, a décidé de souscrire à des emprunts toxiques dès 2001 (par exemple : l'emprunt TOFIX de DEXIA avec un taux d'intérêt lié à la parité euro/franc suisse).

L'avantage pour le souscripteur est de bénéficier d'une première période à taux exceptionnellement bas, en dessous des taux du marché, mais très risqué ensuite et pour longtemps.

C'est pourquoi avant les élections municipales de 2008, la stratégie de la banque Dexia a été de proposer massivement des prêts et des swaps toxiques. Le maire de Châtenay-Malabry a massivement saisi l'aubaine... sans parler du risque très élevé à moyen terme.

Swap

Pour un emprunt donné, c'est une opération bancaire qui permet de substituer le taux d'intérêt de cet emprunt par un autre type de taux, considéré moins risqué.

Le swap est ainsi communément considéré comme un outil de couverture du risque initial.

Or cet outil a été détourné de son objet, car les banques comme Dexia ont proposé des swaps avec des taux structurés, c'est-à-dire avec des formules de calculs complexes comme celles décrites pour les emprunts toxiques. Là encore, l'avantage était de transformer la dette avec une période de remboursement faible les premières années, c'est à dire des gains à court terme mais au mépris d'un fort risque ensuite !

En fait, un swap transforme un prêt classique en prêt toxique !

Exemple de prêt toxique

En 2006, le mairie a souscrit un prêt **de 5 000 000 €** pour réaliser les investissements 2006 (Décision du maire n°89)

La durée du prêt est de 30 ans et 1 mois.

Les échéances sont trimestrielles avec un **amortissement trimestriel constant de 41 666,67 €**.

Ce prêt s'accompagne de 3 périodes de remboursement :

- **1^{ère} période** du 13/07/2006 au 01/08/2009, soit 3 ans
 - o le taux d'intérêt est fixe : **1,31% par an**
- **2^{ème} période** du 01/08/2009 au 01/08/2026, soit 17 ans
le taux est variable et se calcule selon la formule
 - o Si le cours de change Euro/Franc-Suisse est supérieur à 1,42 alors
 - **taux Euribor 3 mois⁹ – 0,90%**
 - o Sinon
 - **(taux Euribor 3 mois – 0,90%) + 50% ((1,42/ cours de change Franc-Suisse pour un EURO) – 1)**
- **3^{ème} période** du 01/08/2026 au 01/08/2036, soit 10 ans
 - o le taux d'intérêt est fixe **Euribor 3 mois**

Les courbes ci-après montrent l'ampleur surprenante des fluctuations des cours de change Euro / Franc suisse et du taux Euribor 3M sur quelques années.

Depuis 2010, le taux de conversion Euro/Franc-Suisse s'est effondré ce qui a pour effet de faire grimper le taux d'intérêt annuel de ce prêt autour de **10% à fin 2011**, malgré un taux Euribor faible.

Si le taux Euribor, actuellement faible, grimpe de 3 points, le taux d'intérêts pourrait atteindre 13%.

⁹ Le taux **Euribor à 3 mois** est le taux d'intérêts auquel une sélection de banques européennes s'accordent mutuellement des prêts en euros, les prêts ayant alors une durée de **3 mois**

Evolution du taux de conversion Euro / Franc-Suisse

Le cours est passé en dessous du cours pivot 1,42



Evolution de l'Euribor 3M¹⁰

Le taux Euribor 3 mois a varié entre 0,6 et 5,4 pendant les 10 dernières années



Prenons l'échéance du 1 novembre 2011

- Taux Euribor 3 mois = 1,584
- Cours de change : 1 euro = 1,2152 CHF (franc suisse)

Ce taux est inférieur au cours pivot de 1,42, le taux appliqué est donné par la formule complexe, soit un taux annuel de **9,11 %**.
Le montant des intérêts pour cette échéance trimestrielle s'élève à **97 004 €**.

Avec un taux **fixe de 4%** d'intérêt, le montant des intérêts aurait

¹⁰ Source : <http://fr.euribor-rates.eu/>

PARTIE 3

DEPUIS 2008, LA GESTION 'ACTIVE' DE LA DETTE, UN LEURRE QUI MENE A LA CATASTROPHE

Il a été régulièrement présenté en conseil municipal, depuis la renégociation de la dette, les résultats de la « **gestion active de la dette** ».

Les deux seuls paramètres pris en compte ont été le montant de l'annuité et le niveau de taux moyen d'intérêt payé chaque année. Mais, en voulant afficher le taux le plus bas, cette gestion a fait basculer la plupart de la dette en prêts et swaps structurés.

En effet, un niveau de taux d'intérêt inférieur à celui du marché, ce dont se flatte le maire depuis 2007, est en réalité l'indicateur de la présence d'emprunts structurés dans leur première phase. C'est la certitude d'une prise de risque d'autant plus élevée que le taux est bas.

Malgré nos mises en garde, le maire s'est vanté de cette « gestion active de la dette » c'est-à-dire une suite de « coups » pour obtenir des taux en dessous du marché à très court terme, au mépris du risque encouru à moyen et long terme. Et c'est maintenant qu'apparaissent les taux de remboursement élevés. C'est jouer au poker avec l'argent de tous !

En 2010, une circulaire du Ministère des Finances demande aux collectivités locales de fournir dans leur compte administratif¹¹, la répartition de l'encours de la dette en classant les emprunts en complexité croissante, à noter toutefois que les emprunts les plus risqués ne sont pas pris en compte.

Ainsi le compte administratif¹² de Chatenay-Malabry indique que **68 % de la dette est composé d'emprunts et de swaps très**

¹¹ *Bilan comptable annuel*

¹² *Compte administratif de la ville de Châtenay-Malabry, année 2010 Annexes IV A2.9*

complexes et très risqués. Cela confirme officiellement et sans discussion que la dette de la ville est majoritairement toxique.

Pourtant, dès 1992 puis en 2010, le Ministère des Finances avait mis en garde les collectivités locales : *« la Constitution et le Code Général des Collectivités Territoriales encadrent l'action des collectivités locales par deux principes : la libre administration et la notion d'intérêt général. Chaque collectivité a pour mission de régler les affaires correspondant à ses compétences. Les collectivités territoriales ne peuvent légalement agir que pour des motifs d'intérêt général présentant un caractère local.*

L'engagement des finances des collectivités locales dans des opérations de nature spéculative ne relève ni des compétences qui leur sont reconnues par la loi, ni de l'intérêt général précité. Les actes ayant un tel objet sont déferés par le représentant de l'Etat au juge administratif, sur le fondement notamment de l'incompétence et du détournement de pouvoir. »

Et ça continue...jusqu'à quand ?

Ainsi, l'endettement inquiète Citoyens Unis et Team depuis de nombreuses années.

En creusant, on découvre les emprunts toxiques souscrits par le maire qui dispose d'une délégation largement contestable, parce qu'il décide seul, sans garde-fou du Conseil Municipal.

Les crises bancaires récentes, les fluctuations fortes des taux de change ont déjà entraîné des charges financières élevées apparues dans les bilans 2010 et 2011 et qui vont exploser rapidement.

Pourtant encore en 2011, le maire a continué : à 3 ans des prochaines élections municipales, il se lance délibérément de nouveaux investissements lourds c'est à dire dans de nouveaux emprunts. Ainsi il a prévu dans le budget prévisionnel d'alourdir la dette de 19 millions d'euros supplémentaires, la portant à 84 millions d'euros, avec 70 millions de nouveaux emprunts souscrits depuis 2002.

Et les emprunts contractés en 2011 sont encore structurés...

Cette gestion calamiteuse doit cesser et cessera rapidement de fait. En effet, d'une part, elle a été une suite de fuites en avant, aboutissant à des opérations purement spéculatives, à l'encontre d'une gestion de l'intérêt général.

D'autre part, elle va devoir s'arrêter, car les banques commencent à refuser la renégociation de ces prêts, au vu des risques futurs et des gains qu'ils espèrent maintenant engranger, sauf à exiger des indemnités de sorties exorbitantes, pouvant atteindre le montant du capital prêté.

Mais stopper cette gestion irresponsable de la dette n'est pas suffisant, car il restera le problème d'une ville surendettée et exposée à un risque financier grave pendant de nombreuses années.

Alors que peut-on faire?

Aujourd'hui le constat est malheureusement évident.

Et nous ne sommes pas les seuls à le partager.

En février 2008 puis en décembre 2010, le magazine « Challenges » a publié une évaluation des performances budgétaires des villes françaises. Dans les Hauts de Seine, Chatenay-Malabry reçoit en 2008 la plus mauvaise note du département, symbolisée par une flèche vers le bas « peut mieux faire » Et en 2010, la ville reçoit un « médiocre » en 4^{ième} position du peloton de queue !

A contrario, des villes comme Clamart ou Antony, obtiennent les encouragements. Rien à voir avec une quelconque étiquette politique. Sur des critères purement économiques, la ville de Châtenay-Malabry est très mal notée.

Car les finances de la ville vont dans le mur :

Non seulement, il faut prendre en compte la bombe à retardement que représentent les emprunts toxiques, entraînant très prochainement une explosion du montant des intérêts de la

dette pendant de nombreuses années, ainsi que les frais financiers associés; mais en plus de cela, la ville est endettée de façon excessive, le montant de la dette en capital aujourd'hui est égal à ce que la ville dépense en 2 années pour fonctionner, en salaires, en entretien, en services publics...

Cette dette, nous ne pourrions la rembourser, en y consacrant toute notre épargne, qu'en une centaine d'années, alors que nous devons rembourser en 30 ans (durée des emprunts contractés). Il faudrait donc multiplier l'épargne annuelle par 3 pour rembourser la dette dans les délais.

Et cela n'est pas la faute à la crise !

Selon la Cour des Comptes¹³, même si de nombreuses collectivités locales ont contracté avec opportunisme des prêts toxiques, elles sont encore en 2010 en bonne solvabilité financière, leur endettement à long terme est en moyenne de 18 ans et leur capacité de désendettement est de 4 ans.

Seulement moins de 1% des communes françaises sont en situation de surendettement, avec des capacités de désendettement très supérieures à 20 ans. La ville de Châtenay-Malabry est une des plus mauvaises élèves, il y en a pour une centaine d'années....

Près de nous, la ville d'Arcueil a divisé par 2 sa capacité de désendettement qui n'est plus que de 5 ans en 2010. Elle a fait le choix d'emprunts modérés à taux fixes simples couplé à un développement économique de la ville.

Aucune collectivité ne peut envisager de ne plus payer les salaires ni d'entretenir les écoles pendant 2 ans ni de geler les dépenses d'investissement pendant 100 ans....

Sur quoi faire des économies ? Où trouver des recettes supplémentaires ?

Alors que faire ?

¹³ Rapport de la Cour des Comptes 'La gestion de la dette publique locale', juillet 2011

CONCLUSION : ET MAINTENANT

Tout de suite, nous devons exiger de revenir à une gestion sensée de la dette en ne souscrivant plus que des prêts à taux fixe et de durée raisonnable dont les remboursements sont connus de façon sûre dans le temps.

Mais il est aussi impératif de voir pourquoi nous en sommes arrivés là.

En 1996, quand le maire avait augmenté de 76% les impôts communaux en arguant d'une gestion municipale déficitaire de ses prédécesseurs, Citoyens Unis avait organisé avec les Châtenaisiens l'audit des comptes de la mairie. Il en avait résulté la mise sur la place publique de budgets « gonflés » et les impôts avaient diminué l'année suivante.

Aujourd'hui, la dette de l'Etat comme celles des collectivités locales sont le résultat de choix, liés à la volonté d'investir mais aussi à des arbitrages, entre une autre fiscalité, le recours à certains types d'emprunt, la constitution d'une épargne...

Ceux-ci devraient faire l'objet d'une réflexion stratégique, avec des objectifs pluriannuels, rendue publique et débattues avec les citoyens.

Il y a urgence !

Une commune comme Châtenay-Malabry, qui est en surendettement évident, qui a vendu ses dernières ressources foncières, et qui est fortement exposée au risque d'une dette toxique, n'est plus en capacité aujourd'hui de se lancer dans de grands projets. Et qu'en sera-t-il de sa solvabilité même demain ?

Aujourd'hui il est urgent de réfléchir ensemble sur les décisions politiques qui nous ont entraînés dans cette situation catastrophique en analysant les choix d'investissement et les solutions de financement. C'est aussi le questionnement sur les options de développement de la ville, - logements, activités économiques.- qui nous permettront de dégager une méthode pour les choix futurs.

Par exemple, l'année dernière, n'y avait-il pas de choix à faire ? entre installer une fontaine multicolore dans le centre-ville ou rénover l'école Jules Verne, ce que nous demandions depuis des années en Conseil Municipal . Le maire a préféré d'abord installer la fontaine et a opté pour un projet démesuré de reconstruction de cette école au lieu d'une réhabilitation raisonnable. Et voilà maintenant l'opération de reconstruction lourde reportée *sine die*, faute financement ...

Nous vous invitons à venir et à participer à cette réflexion.

Les experts de la finance et les responsables politiques nous ont mis dans le mur. Utilisons notre droit d'inventaire et remettons du bon sens et de l'intérêt général dans la gestion de nos villes, de nos collectivités locales et de l'Etat !

Ensemble, nous aurons plus d'imagination, plus d'expertise et plus de force pour imposer les bons choix !

Certains élus ont déjà agi : la ville de Saint Etienne a assigné en justice une banque anglaise pour emprunts toxiques et a gagné ! Le Conseil Général du 93 dénonce les manœuvres des banques, qui ont joué sur la méconnaissance des services financiers des collectivités locales !

Les citoyens se regroupent pour dénoncer les mécanismes fiscaux et financiers qui ont plombé ces dernières années la dette de l'Etat !

Ainsi c'est par l'analyse des échecs passés, que les citoyens pourront trouver les bonnes solutions pour remettre les finances dans le bon sens et exiger d'autres politiques..

A nous de nous y mettre... maintenant ! En menant un audit de la dette de la ville par les Châtenaisiens !

Dans un contexte européen et national d'endettement, « Citoyens Unis » a commencé un audit de la dette de Châtenay-Malabry, comme l'association l'avait fait en 1997 pour les comptes de la commune, après un budget en déficit et l'augmentation des impôts locaux de 76%.

Nous nous sommes attachés à analyser l'évolution de la dette depuis les années 2000, au cours desquelles nous nous sommes déjà inquiétés : en 2002 lors de la renégociation « dynamique » de la dette, en 2008 lors de son augmentation de 36 %, en 2010 à la lecture du rapport de la Cour Régionale des Comptes...

Aujourd'hui en février 2012 le constat est sans appel : la situation financière de la ville est catastrophique pour longtemps.

*Coût de crédit prohibitif, renégociation, surendettement...
Ce sont des irresponsables qui s'engagent dans ces impasses par aveuglement, imprévoyance... ou par une volonté délibérée ?*

*Rien à voir avec la gestion que peut faire un maire avec l'argent de ses concitoyens...
Et pourtant ...si c'était aussi le cas ?*

Vous le saurez en lisant cette « Petite histoire de la dette ».

ENTRE PEUR ET INDIGNATION, LE CONSTAT DE LA DETTE A CHATENAY-MALABRY.



Citoyens Unis, BP 28, 92292 Châtenay-Malabry, cucm@lautre.net
Un dossier complet sur la dette est sur : <http://cucm.lautre.net/>